



**DOSSIER  
DE PRESSE**  
—  
**URPS**



URPS  
**Médecin  
Libéral**  
EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**L'URPS Bourgogne-Franche-Comté  
s'engage en faveur du déploiement du  
CARNET DE VACCINATION  
ÉLECTRONIQUE (CVE)**

Conférence de presse  
du 2 octobre 2018

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Éléments de contexte : les enjeux du suivi de la vaccination en France</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Focus sur le Carnet de Vaccination électronique</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>La facilitation de l'accès au dispositif pour les médecins : un enjeu clé</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Je suis médecin libéral : 5 bonnes raisons d'utiliser et de promouvoir le CVE</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Je suis patient : 5 bonnes raisons d'utiliser le CVE</b>	<b>7</b>
		<b>8</b>
		<b>9</b>
		<b>10</b>
		<b>11</b>

# 1

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

### les enjeux du suivi de la vaccination en France



La question de la vaccination a récemment été au cœur de nombreux débats, notamment avec l'évolution du nombre de vaccins obligatoires, passé de 3 à 11 au 1er janvier 2018.

En France, plus d'un adulte sur deux n'a pas aujourd'hui de carnet de santé ou de vaccination reproduisant son historique vaccinal. Et, quand il existe, le carnet de vaccination est souvent incomplet. Cela signifie que de nombreux patients n'ont pas de document auquel se référer pour savoir s'ils sont protégés contre telle ou telle maladie infectieuse, ou s'ils risquent d'être atteints et de transmettre cette maladie à leurs proches.

De plus, ce carnet n'est pas disponible facilement quand on en a besoin : ainsi, plus de 95 % des adultes exposés au tétanos qui se rendent dans un service d'urgence n'ont pas leur carnet de vaccination avec eux.

Enfin, il est difficile pour la population, comme parfois pour les médecins, de suivre les évolutions complexes

du calendrier vaccinal en temps réel. Cet état de fait entraîne un vrai risque de sous ou de sur-vaccination.

Face à ce constat, et tout particulièrement en cette période de rentrée, veille de lancement de la traditionnelle campagne de vaccination antigrippale, l'URPS Médecin libéral Bourgogne-Franche-Comté a souhaité se mobiliser et agir. Et ce, à la fois pour faciliter le quotidien des médecins libéraux, objectif au cœur de sa mission, mais aussi la vie des patients.

Pour ce faire, ses membres ont étudié l'ensemble des options et des dispositifs disponibles pour agir vite et concrètement au service des médecins libéraux, confrontés au quotidien à la réalité du terrain, tout en prenant en compte les attentes patients, et notamment le besoin de simplification du parcours du soin.

Un dispositif a retenu leur attention : le **carnet de vaccination électronique, ou CVE**.

<sup>1</sup> Selon les chiffres de la DRESS 2009 / 2010

# 2

## FOCUS SUR LE DISPOSITIF

### du Carnet de Vaccination électronique

Imaginé en 2009 par un groupe d'experts sous la forme d'un site internet, puis complété en 2012 par une application mobile, le carnet de vaccination électronique est avant tout un système d'information global relatif à la vaccination, qui intègre un carnet de vaccination électronique intelligent. Il s'appuie sur une base de données structurée (textes officiels, résumés des caractéristiques des produits, actualités les plus récentes sur les vaccinations) et un système expert d'aide à la décision vaccinale, mis à jour en temps réel par un réseau d'experts.

Concrètement, plus de 40 médecins experts des maladies infectieuses intègrent en temps réel les évolutions des recommandations vaccinales faites par les autorités sanitaires. La rédaction des questionnaires et informations qui figurent sur le site est supervisée par des spécialistes issus de différentes disciplines médicales et scientifiques. Ce sont eux

qui valident les contenus mis en ligne. Cela facilite l'exercice des professionnels de santé libéraux mais également la lecture de données par le patient lui-même grâce à un système d'alerte.

Le Carnet de Vaccination électronique est matérialisé par un site, [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net), et une application pour smartphone « MesVaccins », disponible gratuitement, sur Ios et Android.

Le système gère de manière intelligente le parcours de vaccination et les échanges d'informations entre la personne et les professionnels de santé, fournit à ceux-ci une aide à la décision, délivre directement et personnalise l'information sur la vaccination destinée aux citoyens, et génère des indicateurs de santé publique.

<sup>2</sup> Le CVE a été imaginé et développé en Aquitaine par le Groupe d'étude en préventologie. Ce Groupe est une association à but non lucratif indépendante des laboratoires pharmaceutiques, composée d'experts en vaccinologie et d'ingénieurs informaticiens.

Le CVE a ainsi plusieurs objectifs :



- améliorer la couverture vaccinale de la population, et le parcours vaccinal de cette dernière ;



- informer sur la vaccination de manière efficace et pertinente tous les citoyens et leur donner les moyens de prendre en main leur vaccination ;



- améliorer l'application des recommandations vaccinales, les bonnes pratiques vaccinales et la sécurité d'emploi des vaccins, y compris en situation exceptionnelle (épidémie, pénurie de vaccins etc.) ;



- constituer un registre régional ou national de vaccination et fournir en temps utile des données factuelles précises et exhaustives pour améliorer la politique vaccinale.

**Dans un contexte d'infobésité, il permet d'administrer directement aux individus une information factuelle, qui plus est non déformée par les réseaux sociaux ou les rumeurs.**

Il repose sur des fondamentaux exigeants :

**>Une expertise :** MesVaccins.net est un outil adossé à un système expert qui permet la mise à jour des recommandations relatives à la couverture vaccinale.

**>Une traçabilité :** l'ensemble des données sont tracées, les informations sont accessibles et lisibles de façon simple par les patients comme les professionnels de santé via le système d'alertes intégré. Du point de vue de la confidentialité des données personnelles de santé, les mesures ont été prises : le CVE est autorisé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et est hébergé par un hébergeur de données de santé agréé. L'analyse anonyme de ces données est réservée aux autorités sanitaires (notamment l'Agence nationale de santé publique pour les données de couverture vaccinale), en partenariat avec les unions régionales des professionnels de santé (URPS) médecins et pharmaciens. L'objectif est d'améliorer la quantité et la qualité des données factuelles nécessaires au suivi et à l'amélioration de la politique vaccinale.

**>Une gestion des risques :** ce nouvel outil permet de centraliser les différents événements indésirables, les effets secondaires liés à la vaccination avec la possibilité de simplifier les déclarations de pharmacovigilance. Il permet d'avoir un suivi personnalisé, selon le profil santé de chacun, et de savoir ce qu'il faut faire (les vaccins vraiment utiles) et ce qu'il ne faut pas faire (une injection inutile ou non recommandée).

### **En pratique, comment ça marche ?**

Le carnet peut être ouvert soit par le patient, soit par le médecin ou un autre professionnel de santé habilité.

Pour constituer un carnet de vaccination électronique, il suffit d'entrer sur le site ou l'application une adresse email et un mot de passe, puis de reporter les vaccins qui ont déjà été faits par le passé grâce à une aide à la

saisie. La personne qui a créé son carnet elle-même peut ensuite le partager avec des professionnels de santé de son choix (médecin, pharmacien, sage-femme ou infirmier). Le médecin peut ainsi valider les données pré-saisies par le patient et en quelque sorte «officialiser» le CVE en lui conférant le statut de document de référence pour la vaccination.

A noter que le carnet de vaccination électronique de MesVaccins.net contient l'historique vaccinal de la personne qui en est titulaire, ou de ses enfants ; il peut aussi contenir les caractéristiques individuelles qui déterminent une recommandation vaccinale ou une information spécifique sur la vaccination. La personnalisation est un élément-clé du CVE car elle augmente l'impact de l'information.

La création du carnet peut aussi être initiée par le professionnel de santé, qui peut le partager ensuite avec le patient. Une authentification au moyen de la carte de professionnel de santé (CPS) est nécessaire pour créer ou valider un CVE. Seul le médecin peut valider le «profil santé», tandis que le pharmacien possède une fonction de délivrance des vaccins. Le CVE intégrable aux logiciels métiers des médecins.

Le profil santé regroupe les éléments utiles pour individualiser les recommandations vaccinales ou les schémas de vaccination (état de santé, conditions de vie et de travail, entourage etc.). C'est la pièce maîtresse du carnet de vaccination intelligent, pour obtenir des alertes personnalisées.

Le système est souple, modulaire et adaptable à chaque contexte. Les données du CVE peuvent également alimenter un registre vaccinal.

### **Un dispositif reconnu et salué**

La plateforme abritant le CVE a obtenu le prix Galien 2016 et le label du droit des usagers du ministère de la santé. Par ailleurs, le Haut Conseil de la santé publique, dans le programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012 – 2017, a identifié le Carnet de vaccination électronique développé par le Groupe d'études en préventologie comme un projet particulièrement prometteur et avancé en France, notamment avec la composante système expert qu'il a qualifié d'atout particulièrement original.

L'ensemble des données de santé générées est entièrement sécurisé. Les données sont stockées dans une structure de pointe, habilitée données de santé, située en Saône-et-Loire.

# 3

## LA FACILITATION DE L'ACCÈS AU DISPOSITIF POUR LES MÉDECINS :

### Un enjeu clé

Au regard de son fonctionnement et du rôle central du médecin dans l'impulsion du dispositif comme dans le suivi vaccinal au sens large, il est essentiel que ce dernier puisse accéder facilement au dispositif CVE.

Or, si le patient peut créer gratuitement son compte en ligne et disposer de ce service, l'accès au CVE est payant pour le médecin : **le coût d'équipement est de 36 euros / an / médecin**. Ce coût peut être un frein réel au déploiement du carnet, et à l'incitation, à la « prescription » auprès des patients, de ce dispositif par les médecins libéraux.

C'est la raison pour laquelle, et afin de marquer son engagement pour l'enjeu de santé publique que représente la vaccination et le suivi vaccinal, côté médecins comme côté patients, l'URPS Médecin Libéral Bourgogne – Franche-Comté a décidé de

financer ce dispositif au bénéfice des médecins de la grande région BFC.

Cet investissement financier conséquent pour l'association, d'un coût de l'ordre de 20 000 euros, permettra à tous les médecins libéraux de la région de disposer gratuitement du dispositif.

L'URPS Médecin Libéral Bourgogne – Franche-Comté est la seule URPS à prendre en charge intégralement ce dispositif pour les médecins libéraux de son territoire, et leurs proches collaborateurs. Avant elle, seules l'URPS Médecin Libéral Aquitaine et l'ARS Aquitaine, - région où le dispositif a été mis au point en 2009 – L'URPS Rhône Alpes dans le cadre d'une expérimentation localisée avaient décidé d'offrir cette possibilité aux médecins libéraux. Partout ailleurs en France, le dispositif est donc payant pour les professionnels qui souhaitent y recourir.

**« Nous sommes convaincus que cet engagement permettra de promouvoir le juste vaccin, et d'améliorer la prévention. Cette décision incarne le cœur de nos missions : s'engager et innover au service des Médecins Libéraux du territoire ».**

**Eric Blondet, Président de l'URPS Médecin Libéral Bourgogne-Franche-Comté**

A noter que, dans cette démarche, l'URPS Médecin Libéral BFC se félicite de pouvoir faire initiative commune avec l'URPS Pharmacien BFC, présidée par Pascal Louis, afin de donner plus d'ampleur au dispositif et de garantir son relais et son entrée dans les pratiques et les habitudes des patients.

## Cet engagement vise trois objectifs clés :

**1** —

faciliter le travail des médecins libéraux au quotidien en leur fournissant de nouveaux outils d'information et de suivi des patients ;

**2** —

leur permettre de disposer directement, via ce dernier, des dernières recommandations vaccinales ;

**3** —

faciliter, in fine, la vaccination et le suivi vaccinal tout au long de la vie, point qui constitue un enjeu clé.

Et ce d'autant que le CVE a d'ores et déjà prouvé son efficacité en ce sens ; ainsi, une étude conduite en région Aquitaine, berceau du dispositif, a montré que le simple fait de créer un CVE pour un patient modifie une fois sur deux la décision vaccinale initiale du médecin. Une personnalisation précieuse, par conséquent.

## Le déploiement du carnet de vaccination électronique



Le déploiement du CVE reposera avant tout sur un travail de terrain, que l'URPS Médecin Libéral Bourgogne – Franche-Comté a d'ores et déjà engagé auprès des professionnels du territoire, via l'organisation de réunions d'information, et des échanges directs et pédagogiques autour du dispositif.

Elle travaille également au déploiement de partenariats, qui permettront d'assurer une montée en puissance forte du dispositif auprès des médecins, comme des patients, afin de promouvoir une « prescription » croisée.

Par ailleurs et plus globalement, l'URPS Médecins est engagée dans l'amélioration de la couverture vaccinale de la population, un enjeu de santé publique majeur. C'est pourquoi en plus du déploiement du carnet de vaccination électronique, l'URPS Médecins travaille sur des messages de prévention et d'incitation à la vaccination. Le carnet de vaccination électronique est en cela un bon support pour permettre d'aborder, avec les patients, les sujets de vaccination.

# JE SUIS MÉDECIN LIBÉRAL ;

## 5 bonnes raisons d'utiliser et de promouvoir le CVE !



### Un suivi vaccinal et une consultation facilités

- Je dispose d'un accès facilité à l'information des données vaccinales du patient à tout moment, dans un cabinet, dans un établissement de santé ou lors d'une visite à domicile grâce à la version mobile du carnet



### Un système expert, au service de la juste vaccination

- Je m'appuie sur un système expert qui me permet de disposer des recommandations et bonnes pratiques médicales en toute sécurité



### une traçabilité des données

- J'organise la traçabilité du suivi vaccinal et j'intègre ensuite les relevés sur le dossier médical du patient



### un outil au service de la prévention

- Je dispose de données factuelles pour conduire des actions de prévention dans le cadre, par exemple, de situations exceptionnelles (épidémie, cas groupés...).



### Un outil financé par l'URPS, et donc totalement gratuit en BFC

- Je dispose d'un outil gratuit grâce à l'action de l'URPS Médecin Libéral, là où d'autres confrères dans d'autres régions doivent payer pour accéder au dispositif.



# JE SUIS PATIENT ;

## 5 bonnes raisons d'utiliser le CVE !



### Un carnet sécurisé

- Je suis maître de son carnet, je suis libre de le supprimer à tout moment.
- Les informations sont sécurisées chez un hébergeur agréé de données de santé.



### Un outil disponible 24h/24, partout

- Carnet digital, il est impossible de le perdre, contrairement au carnet papier.
- Je reçois mes rappels vaccinaux par mail ou sms.
- Mon carnet est consultable et imprimable, même à l'étranger.



### Un outil totalement gratuit

- Le CVE est financé par les professionnels et les autorités de santé.
- Il a été développé dans une démarche de santé publique.



### Un carnet facile d'utilisation et partagé

- Je peux créer moi-même mon CVE en ligne
- Je peux le partager avec mon médecin traitant et/ou mon pharmacien.



### Des conseils indépendants, pour des vaccins à jour, tout au long de l'année

- Le CVE est géré par une association à but non lucratif, reconnue par les autorités de Santé.
- Il est totalement indépendant de l'industrie pharmaceutique.
- Le CVE me recommande les bons vaccins à faire, ou les rappels de vaccination à effectuer
- Le CVE indique les vaccins à prévoir, si je pars à l'étranger par exemple.



## **CONTACTS PRESSE**

**AGENCE VINGT-QUATRE**

**Karen BORNAGHI – 06.29.90.94.93**

**Mathilde HADAS – 06.35.83.31.84**